



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Un plan d'urgence pour l'enseignement agricole public

Question écrite n° 42919

Texte de la question

M. Adrien Morenas alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la crise vécue actuellement par l'enseignement agricole. En effet, de nombreuses organisations syndicales, de parents d'élèves et de professionnels l'ont alerté. En 2020, le budget dédié avait fait l'objet de nombreux amendements lors des débats parlementaires et l'aide nécessaire entre 10 et 15 millions d'euros n'a pas été actée. Hélas, la crise sanitaire liée à la covid-19 n'a fait qu'accentuer les difficultés et les craintes de l'enseignement agricole et de ses établissements. Pourtant, avec son offre de formation initiale scolaire, par apprentissage et continue pour adultes, l'enseignement agricole est une véritable chance pour de nombreux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Il est un outil indispensable pour l'avenir des filières agricoles et alimentaires. Il a toujours été force de propositions dans le domaine des innovations pédagogiques et obtenu des résultats régulièrement salués au niveau de l'insertion professionnelle. Les établissements agricoles publics ont par ailleurs un rôle essentiel à jouer pour relever les défis du remplacement des générations en agriculture (près de la moitié des professionnels partant en retraite sous huit à dix ans) et des transitions agroécologique et climatique. Mais pour relever ces défis essentiels et pour répondre aux attentes de la population et des filières, l'enseignement agricole public a besoin d'une véritable revalorisation de ses moyens. Au regard de l'ensemble de ces éléments et connaissant son engagement plein et entier sur un sujet si majeur pour la souveraineté alimentaire, il souhaite connaître les détails d'un potentiel plan d'urgence pour l'enseignement agricole public avec un budget à la hauteur des défis à relever collectivement.

Texte de la réponse

L'enseignement agricole technique prépare chaque année de nombreux jeunes à plus de deux cents métiers : production, transformation et commercialisation de produits agricoles bien sûr, mais également métiers de la filière forêt-bois, métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, entretien et création d'aménagements paysagers, services aux personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, animation des territoires, tourisme, communication, actions de développement, commerce et vente... Les formations dispensées en son sein répondent aux besoins éducatifs des jeunes et aux enjeux sociétaux liées aux transitions, notamment la transition agro-écologique. Les travaux de rénovation des diplômes, réalisés en lien avec les professionnels, contribuent à l'intégration de l'agro-écologie dans les référentiels. Cette évolution est centrale pour l'enseignement agricole qui a l'ambition tout à la fois de former de futurs professionnels et de construire les générations citoyennes à venir. Il met en œuvre des enseignements abordant le rapport de l'homme au vivant, de l'homme à son environnement et est construit comme un système ouvert, à la profession, aux territoires et à la diversité des publics apprenants. Au plan national, l'enseignement agricole technique a connu une baisse légère du nombre d'élèves ces dernières années. Prenant en compte cette évolution, une baisse des moyens en emplois a été décidée par le Gouvernement depuis 2019 : - 50 équivalents temps plein (ETP) en 2019, - 60 ETP en 2020 et - 80 ETP en 2021, sur un total représentant un peu plus de 15 000 ETP. Pour 2022, la loi de finances réduit à - 16 ETP la cible qui était initialement prévue à - 110 ETP. Cela constitue un effort notable en faveur de l'enseignement technique agricole. Il est d'autant plus opportun que les actions

conduites pour renforcer l'attractivité et la reconnaissance de l'enseignement technique agricole semblent porter leurs fruits : les données définitives au 1er octobre 2021 attestent d'une augmentation des effectifs de + 0,8 %, alors que les évolutions constatées, à la même époque, les années précédentes, étaient de - 2,6 % à la rentrée 2018, 0 % à la rentrée 2019 et - 2,2 % à la rentrée 2020. Le succès de la filière par apprentissage dans l'enseignement technique agricole est aussi à souligner. En 2020-2021, le chiffre record de 42 637 apprentis a été atteint (35 093 en 2019-2023 ; 34 471 en 2018-2019). Pour poursuivre le travail d'optimisation des moyens en intégrant les évolutions positives sur le schéma d'emploi évoquées ci-dessus, les autorités académiques ont été invitées à proposer à la direction générale de l'enseignement et de la recherche des projets d'ouverture de classe, section, options ou des projets de dédoublement d'enseignement pour la rentrée 2022. Ces projets doivent s'inscrire dans le cœur de cible de l'enseignement agricole et des enjeux qu'il porte pour les métiers et les territoires.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Morenas](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42919

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 décembre 2021](#), page 8635

Réponse publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 975